

Madame Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'Etat
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Pully, le 12 mars 2008
BD

Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études

Madame la Conseillère d'Etat,

Le projet cité en titre pour lequel vous avez eu l'amabilité de nous consulter a été soumis à nos membres.

L'harmonisation des allocations de formation ainsi que les objectifs du Concordat sont des principes acquis sur lesquels nous ne reviendrons pas.

En revanche, au vu du désengagement partiel de la Confédération, ainsi que des critères d'octroi élargis, les coûts liés aux bourses sont destinés à croître. Reste donc à savoir qui les assumera.

A cet égard, notre Canton prend des mesures propres à offrir aux jeunes en difficulté une formation, initiative que nous saluons. Ceux-ci n'émergeant plus au RI, la facture sociale s'en trouverait allégée d'autant, à moins que les bourses n'y soient basculées! Ce qui n'est pas sans incidences financières pour les communes.

S'agissant d'une compensation éventuelle avec d'autres postes qui pourraient être sortis de la facture sociale, elle pourrait être envisagée, à condition que le Canton ne conserve pas les charges fixes, ne partageant que les montants évolutifs.

Tant que l'autorité cantonale ne se sera pas prononcée formellement sur cette option, les implications financières restent inconnues. Ainsi, nos membres ne sauraient souscrire en l'état à ce projet.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président